

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS de MASCARA
SOUS DIRECTION TECHNIQUE
DEPARTEMENT ETUDE ET PLANIFICATION RESEAU D'ACCES
Réf : AT/DO29/SDT/DEP/ 41 /2023 MASCARA le 16/05/2023

MISE EN DEMEURE

ETP MILOUDI MOHAMED
RUE CherifiKuider Rass Elma –Sidi Belabbes

Contrat N° : 40/2022 du 22/10/2022

BC N° : 20 DU 27/10/2022

PROJET : Travaux de canalisations téléphoniques CITE : LOGTS CNEP – GHRIS (LOT N°10)

Objet : Mise en demeure

J'ai le regret de vous mettre en demeure pour le retard que vous incombent vis-à-vis le projet qui vous a été attribué : Travaux de canalisations téléphoniques à CITE LOGTS CNEP – GHRIS (LOT N°10).

A cet effet , je vous demande de bien vouloir vous présenter au siège de notre Direction pour entamer l'ouverture de ce projet .

faute de non respect de vos engagements ,et conformément à l'article 40 (conditions de résiliation), Algérie Telecom peut unilatéralement procéder à la résiliation du contrat d'adhésion à commande n°40/2022 du 22/09/2022 .




BENYAMINA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara